Pressante étant donné les paris engagés, dimanche, au cours de la partie de chez Jules Steux. 36590d

SAVON AU MUSC DU LÉKÉLÉ, N° 29.
Pâte onctueuse, parfum puissant.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

La distribution des récompenses du legs Boucher de Perthes. — Lundi soir, à cinq heures, a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, la distribution des récompenses du legs Boucher de Perthes.

La cérémonie était présidée par M. Henri Carrette, maire, entouré de MM. Georges Motte, délégué de la Chambre de commerce, l'abbé Ghesquier, délégué de la Société d'Émulation de Roubaix, L. Carpentier, L. Chevalier, F. Tonneau et E. Marcoux, délégués du Conseil municipal. Le premier, M. Henri Carrette, a pris la parole. Il a prononcé l'allocution suivante :

DISCOURS DE M. H. CARRETTE

Mesdames, Messieurs, une indisposition empêchant, à son très vif regret, notre collègue De Cock de proclamer le résultat des travaux de la commission chargée de décerner le legs Boucher de Perthes, travaux auxquels il a pris part, c'est à moi qu'échoit l'honneur de présider cette séance. La commission a été saisie de *onze demandes*. Elle en a retenu quatre et a réparti ainsi qu'il suit les récompenses :

La *prime* de 500 francs est accordée à Mlle Adèle Stalens, née à Roubaix le 21 juin 1878, y demeurant rue de l'Ommelet, impasse Horace Vernet, 10.

La première médaille d'encouragement est accordée à Mlle Marie-Aimée Deltour, née à Roubaix, le 28 mars 1863, y demeurant rue du Tilleul, impasse Duguesclin, 28.

La deuxième médaille d'encouragement est décernée à Mlle Emma Van Assche, née le 17 juin 1863, à Denderwindeke, province de la Flandre Orientale (Belgique), demeurant à Roubaix, rue Paul-Bert, 11.

La troisième médaille d'encouragement est décernée à Mlle Clémence-Amandine-Julie Capart, née à Roubaix le 20 août 1860, et demeurant rue de l'Alouette, 20.

J'adresse aux lauréates, au nom de nos concitoyens, toutes les félicitations que méritent leurs belles actions. A celles moins heureuses qui, cette année, ne figurent pas parmi les récompensées, nous envoyons aussi nos félicitations ; elles continueront à se dévouer pour les leurs, donnant sans compter leurs soins et leur tendresse, amplement payées par la satisfaction du devoir accompli.

Je remercie Messieurs les membres de la commission du précieux concours qu'ils nous donnent. Je ne veux point oublier les citoyens assez obligeants pour nous signaler les personnes méritantes de leur entourage, la presse locale, qui donne une large publicité aux conditions du concours ouvert chaque année, non plus que vous, Mesdames et Messieurs, qui assistez à cette solennité simple et touchante.

La parole est à M. Marcoux, rapporteur des travaux de la commission.

M. E. Marcoux, rapporteur de la commission, a donné ensuite lecture du rapport suivant :

DISCOURS DE M. MARCOUX

« Mesdames, Messieurs,

« Je ne retiendrai que très peu vos instants, car nous allons nous trouver en face de connaissances.

» L'an passé, les mérites d'une jeune fille de vingt ans, consolation et unique soutien depuis de longs jours déjà, d'un vieux père incapable de travailler, d'une mère paralysée et d'une sœur infirme, nous avaient paru très suffisants pour légitimer la création d'une troisième médaille d'encouragement. L'opinion publique avait, d'ailleurs, ratifié notre décision. C'est à la titulaire de cette troisième médaille, Adèle Stalens, que la commission a décidé de décerner, en 1899, la prime de cinq cents francs.

» La jeunesse de la vaillante fille, toute d'abnégation et patient dévouement, a connu, en effet, durant les douze mois qui viennent de s'écouler, de plus grands devoirs encore. Adèle Stalens a assumé d'autres charges ; elle a rapproché plus près d'elle, pour s'y mieux consacrer, d'autres douleurs ; elle a voulu plus voisines, d'autres misères. Nous vous parlions, naguère, de sa sœur, atteinte depuis six ans d'une maladie de poitrine, et qu'elle soignait, partageant son temps entre sa mère et elle. Cette sœur, alitée depuis plus d'un an, habite aujourd'hui la modeste demeure d'Adèle Stalens.

» Jugez, Messieurs, devant notre bienveillante, dans sa lettre à la commission, qui m'a chargé d'avoir l'honneur de parler devant vous, — jugez si nos veillées se prolongent pour pouvoir subvenir aux besoins de cette famille souffrante, si l'argent de l'hospitalité, car j'ai confiance en votre justice et en votre humanité...

» Vous avez raison, Adèle Stalens, de compter sur l'esprit de justice et d'humanité de ceux à qui vous vous adressiez. Ils servent vraiment la Justice et l'Humanité en donnant à votre dévouement filial la récompense qui lui est due.

» Nous n'avons pas cru pouvoir ne pas accorder à Adèle Stalens la prime entière, que la générosité du bienveillant Boucher de Perthes a mise annuellement à notre disposition, et cependant les mérites déjà anciens des autres concurrentes sont bien dignes de nous arrêter.

» Aussi bien, vous connaissez déjà celle de Marie DELTOUR, à qui nous décernons, cette année comme l'an passé, la première médaille d'encouragement.

» Vous savez quelle grande sœur affectueuse, douce et courageuse elle fut pour ses huit plus jeunes frères. Elle n'a point démérité, bien au contraire, depuis que le rapport de 1898 nous la représentait comme le véritable type de l'ouvrière modèle dont le bon philanthrope d'Abbeville a voulu récompenser le dévouement.

» Emma VAN ASSCHE obtenait, en 1898, la seconde médaille d'encouragement.

» C'est la vaillance que nul travail ne rebute, que les plus vives souffrances physiques n'abattent point, quand il faut se dévouer, soit pour les siens, soit pour des étrangers à sa famille, dont les misères lui font oublier ses charges personnelles....

» Comme à Marie Deltour, nous maintenons à Emma Van Assche la deuxième médaille d'encouragement.

» Ces médailles, plusieurs fois obtenues, constituent, aux termes même des dispositions testamentaires de M. Boucher de Perthes, un droit à une part égale à la moitié de la prime. Mais, peut-être, Mlles Marie Deltour et Emma Van Assche n'auront-elles pas à subir tout le stage imposé, avant d'obtenir une récompense plus haute que celles décernées jusqu'à ce jour.

« Clémence CAPART. — La Commission a été unanime à penser qu'il y avait lieu, cette année encore, d'user du droit qu'elle a de dépasser le nombre des médailles d'encouragement normalement mis à sa disposition. Et elle a décidé de créer une troisième médaille et de l'accorder à Mlle Clémence Capart, qui est sur le point d'atteindre l'âge passé lequel elle ne saurait plus prendre part au concours.

« Clémence Capart, née à Roubaix en 1860, est ouvrière bobineuse. A treize ans, elle entrait à l'atelier pour, avec son salaire d'enfant, contribuer à subvenir aux besoins du foyer paternel.

« Les renseignements qui nous ont été fournis, vont vous dire ce que fut sa vie depuis lors.

» Restée seule avec ses vieux parents, elle se consacrait à eux, cherchant à leur donner un peu de bien-être, voulant qu'ils scient par elle, à l'abri du besoin. La tâche était belle, mais elle était dure. Car, après avoir peiné toute la journée à la fabrique pour gagner la vie de toute la maisonnée, Clémence Capart devait encore passer une partie des nuits, afin de pourvoir le père et la mère des objets de première nécessité. *Cela fut rude, surtout pendant la longue maladie de la mère, décédée en 1894.* Bien des nuits s'écoulèrent alors à laver et à préparer les objets quela malade avait dû employer pendant le jour et, qui, le lendemain, lui étaient encore utiles.

» *Depuis cinq ans, Clémence Capart* a reporté tous ses soins et toute son affection sur son vieux père de 82 ans, presqu'infirme. Et son unique ambition est de faire aussi douce que possible la vieillesse du vieux travailleur.

» Je n'ai plus rien à ajouter. Vous connaissez, Mesdames et Messieurs, les raisons qui ont guidé nos choix et j'ai tenu la promesse, faite au début, de retenir votre bienveillante attention moins longuement que de coutume. Et puis, ne le savons-nous pas? Le dévouement dans la classe prolétarienne est discret et ne désire point qu'on le loue pompeusement. Cette modestie même constitue un mérite de plus pour les vaillantes filles de ce peuple, chez qui tant de courage coudoie tant de souffrance et qui n'attendra pas bien longtemps, laissez moi l'espérer, l'aurore du beau jour, où, radieux, le soleil de la justice sociale luira pour tout le monde.

» *Alors, les Adèle Staelens, les Marie Deltour, les Emma Van Assche et les Clémence Capart et toutes celles, que depuis douze ans vous avez vu passer devant vous, n'auront plus à connaître les jours d'angoisse et les nuits sans repos pour arriver à donner le morceau de pain quotidien à leurs vieux parents et à leurs frères plus jeunes.*

» Ce jour, le travailleur fatigué aura sa part de bien être et le repos. Ce jour, disparaîtra la Vieille Iniquité qui condamne à une vie de misère les braves et honnêtes gens dont la détresse suscite les dévouements par vous récompensés.

» Ce jour-là, les choses qui ne sont pas comme elles devraient être, seront remises dans l'ordre. Ce jour-là, selon la parole dite par Boucher de Perthes en 1848, la minorité cessera de trembler parce que la majorité aura cessé de souffrir. »

M. Henri Carrette a remis ensuite les récompenses à chacune des titulaires.

A cinq heures et demie la cérémonie était terminée.

Emprunt de 1893. — Le 22 janvier 1900, à onze heures du matin, il sera procédé publiquement, dans la salle des adjudications de l'Hôtel de Ville, au tirage au sort des 61 obligations de l'emprunt de 1,158,000 francs remboursables le 1er mars suivant. Émises à 463 fr. 50, ces obligations sont remboursables à 500 francs, sous déduction de 4 0/0 sur la prime de 17 fr. 50, soit à 499 fr. 30.

L'assemblée générale du « Comité Républicain ». — Une coquille — qu'on nous excuse, voici Noël, — s'est glissée dans le titre d'un article publié hier à cette même place. Il a été imprimé : Une assemblée générale de l'*Union Républicaine*, c'est : Une assemblée générale du « *Comité Républicain* » qu'il fallait lire et que tous nos lecteurs ont lu. D'ailleurs, dans l'article il n'était pas question de l'*Union Républicaine*, mais bien du *Comité Républicain*.

Cette petite distraction nous a valu du secrétaire du premier groupe politique, une lettre de rectification que nous insérons volontiers :

« Roubaix, 18 décembre 1899.

» Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

» Sous ce titre : « Une assemblée générale de l'Union républicaine », vous publiez quelques extraits d'un discours tenu par M. Monvoisin.

» A ce propos, vous commentez certains passages dudit discours et vous fixez l'importance de l'association où il fut prononcé, à une douzaine de membres au plus.

» Permettez-moi de porter à votre connaissance que, la Ligue de l'Union républicaine n'a tenu aucune assemblée générale ces jours derniers.

» Notre association, loin d'être limitée à douze membres, comprend un bon millier d'adhérents, son comité directeur à lui seul est composé de vingt-six membres élus par l'assemblée générale.

« Les noms des membres de ce comité ont été livrés à la publicité lors de leur élection, aucun des élus de l'« Union républicaine » n'ayant à se cacher de poursuivre au grand jour une œuvre d'union nettement républicaine et authévolutionnaire.

» Agréez, Monsieur, mes sincères salutations.

» Le secrétaire, J. Novelle. »

Rendons donc à César ce qui appartient à César : à la Ligue de l'Union Républicaine, son millier d'adhérents et au Comité républicain, ses douze membres. L. R.

M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, est assez gravement indisposé depuis deux jours. Son service est assuré par MM. Lecomte et Grimaldi, commissaires des 2e et 5e arrondissements. Nous faisons les meilleurs vœux pour le prompt rétablissement du sympathique M. Squivée.

Réouverture de crèches municipales. — Les crèches des rues de la Balance et de l'Epeule, qui avaient été fermées par suite d'une épidémie de rougeole, seront réouvertes, aujourd'hui mardi. Les locaux ont été désinfectés par les vapeurs de formol (procédé Trillat).

Un nouveau règlement municipal sur la police des théâtres. — M. le préfet du Nord vient d'approuver un nouveau règlement municipal sur la police des théâtres.

Ce règlement a son effet à partir de ce jour. Il comprend les chapitres suivants : Police extérieure ; police intérieure ; les fonctions du commissaire de service ; les obligations des directeurs et des artistes ; le service médical ; les objets perdus ; les mesures contre l'incendie.

Cours publics donnés par les Facultés Catholiques à Roubaix. — M. le docteur Delassus, professeur à la Faculté de Médecine donner une conférence le mardi 19 décembre à 8 heures 1/4 du soir dans la salle du Foyer de l'Hippodrome. Il montrera : *Comment la médecine aide la Justice à découvrir un criminel.*

L'ouverture de la rue Jouffroy. — Par décret présidentiel, en date du 16 novembre, l'ouverture de la rue Jouffroy, entre le boulevard de Reims et le chemin vicinal ordinaire n° 9, dit des Trois-Ponts, est déclarée d'utilité publique.

Œuvre de la Bouchée de Pain. — Semaine du 11 au 17 décembre 1899 inclus. Nombre de portions : grandes personnes, 1,620; enfants, 1,792. Total, 3,412.

Les grèves. — Une grève s'est déclarée, samedi, dans la filature de coton de MM. Etienne Motte et Cie, filateurs de coton, rue d'Alger. Onze petits rattacheurs ont quitté le travail parce qu'on ne leur avait pas accordé une augmentation de trente centimes par jour.

Lundi matin, les grévistes ont eu une entrevue avec le directeur de l'usine, mais aucune entente n'est intervenue.

Dans le peignage de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, aucun changement à signaler.

Un cambriolage, rue d'Hem. — Un vol audacieux a été commis, dimanche soir, 43, rue d'Hem, dans l'habitation de M. Eugène Lambert, directeur du tissage de MM. *Haet* Mac-Avoy.

M. et Mme Lambert étaient sortis de chez eux, vers cinq heures et demie, pour aller passer la soirée chez des amis, rue du Tilleul. Grande et douloureuse fut leur surprise, quand ils rentrèrent, à dix heures et demie, de constater que la maison avait reçu la visite de malandrins. La porte d'entrée avait été fracturée. Dans les pièces du premier étage tout avait été bouleversé. Craignant de trouver des voleurs dans la maison, M. Lambert s'en fut aussitôt informer M. Lecomte, commissaire de police de la rue des Arts. Plusieurs agents arrivèrent bientôt, rue d'Hem.

Le vol avait été commis selon toutes les règles de l'art. Dans une chambre du premier étage, un secrétaire avait été ouvert, la clef étant restée sur l'une des serrures; une somme de 70 fr., en pièces de 5 fr., avait été enlevée ainsi qu'un service de table en argent et plusieurs autres objets de moindre valeur, le tout estimé de 400 à 500 francs. Des tiroirs, dans lesquels se trouvaient des bijoux, n'ont pas été ouverts. Sans doute que les voleurs ont été dérangés dans leur indélicate besogne.

Une enquête a été ouverte par M. Lecomte, qui fait rechercher activement les malfaiteurs.

Un vol, rue Jacquart. — Samedi soir, vers six heures, un vol a été commis au préjudice de M. Gustave Dedienne, contremaître, âgé de 30 ans, demeurant rue Jacquart, 152. Samedi soir, vers six heures, pendant son absence, des malfaiteurs se sont introduits dans sa demeure et y ont enlevé une montre en argent, des effets d'habillement d'homme et de femme, en tout 200 francs. Une plainte a été déposée au commissariat de police du 1er arrondissement. Les auteurs du vol sont inconnus.

Les accidents du travail. — Un ouvrier tisserand de chez M. Auguste Florin et fils, Joseph Helbig, 19 ans, demeurant rue du Blanc-Seau, 354, en tombant s'est blessé l'annulaire droit. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Bernard.

— Chez MM. Motteet Bourgeois, un teinturier Charles Wuiche, 40 ans, domicilié à Escanaffles (Belgique) a eu la main prise entre deux chevalets. Il en est résulté des contusions et M. le docteur Godefroy a conclu à une huitaine de jours de repos.

— A la société coopérative d'épiceries, rue d'Italie, un ouvrier, Ernest Roos, 50 ans, domicilié à Croix, rue Guyot, 19, en tombant, s'est fait une plaie contuse à la jambe droite. Trois semaines d'incapacité de travail ont été prescrites par M. le docteur Delattre.

— A la manufacture de M. Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes, un rattacheur, François Dutbioit, 36 ans, demeurant rue Monge, a eu le pied droit comprimé entre une poulie et son support. M. le docteur Picquet a relevé une contusion et a ordonné un repos de sept à huit jours.

— A la chromographie artistique du Nord, rue de la Rondelle, un marqueur, Moïse Delespierre, 14 ans, demeurant à Mouvaux, rue de Roubaix, par suite d'un faux mouvement, a eu la main gauche écrasée. M. le docteur Delattre a prescrit un repos d'une dizaine de jours.

— A l'atelier de construction de M. Desmet-Leronge, place du Sacré-Cœur, un contre-maître Charles Ingelrest, 36 ans, demeurant rue du Pile, a fait une chute sur une barre de fer. Il en est résulté des érosions contuses à la jambe gauche et M. le docteur Prouvost a prescrit un repos de six jours.

— Chez Mme veuve Henri Vandamme, constructeur-mécanicien, rue du Luxembourg, un ouvrier, Henri Debeule, trente-cinq ans, demeurant rue de Solferino, cour Vanherzel, s'est contusionné la jambe droite. M. le docteur Isbecque a conclu à quinze jours de repos.

— A la filature de coton de M. Motte-Bossut fils, un contre-maître de renvideurs Philippe Vaneslander, 41 ans, demeurant rue Marceau, cour Herchuvet, 9, s'est contusionné le condo gauche. Quinze jours de repos ont été prescrits par M. le docteur Picquet.

— Dans le même établissement, un aide-chauffeur, Paul Huffard, 22 ans, demeurant fort Mulliez, 9, a eu le pied droit écrasé sous la roue d'un tombereau. M. le docteur Picquet a prescrit un repos de douze à quinze jours.

— A la filature Snomden, Tanguy et Cie, rue d'Arcole, un camionneur, Léon Hubert, âgé de 35 ans, domicilié à Lille, rue d'Esquermes, cour Pottier, 26, s'est fait une entorse au pied gauche. M. le docteur Druon a prescrit un repos d'un mois.

— Chez M. Motte-Bossut fils et Mangen, Augustin Vanquikelberghe, 28 ans, domicilié à Mouscron, s'est brûlé les pieds. M. le docteur Balleughien a ordonné un repos de vingt jours.

— Chez MM. Screpel, un mécanicien, Jules Vanmerlo, 38 ans, demeurant à Croix, rue Saint-Pierre, est tombé dans un bac d'eau bouillante et s'est brûlé la jambe gauche. Une incapacité de travail de quinze jours a été prescrite par M. le docteur Godefroy.

— Dans l'établissement de MM. Léon Allart et Cie, peigneurs, Grande-Rue, une soigneuse, Sidonie Vandenbroucke, 17 ans 1/2, demeurant rue de la Conférence, a reçu une contusion au médius droit. M. le docteur Druesne a ordonné six jours de repos.

— Chez M. Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes, un rattacheur, Louis Lefebvre, 49 ans, demeurant rue d'Iéna, a eu l'avant-bras droit serré entre le chariot de son métier et une colonne. Six jours de repos ordonnés par M. le docteur Picquet.

— Un teinturier, Louis Vanhoubrouck, 40 ans, domicilié à Lys-lez-Lannoy, occupé chez M. Motte-Bourgeois, s'est donné un effort en tombant. Le docteur Godefroy a prescrit un repos de huit jours.

— Théophile D'Hondt, 46 ans, tisserand, chez M. Florimond Wattel, a reçu une navette sur la paupière droite supérieure. Il en est résulté une plaie contuse qui nécessitera trois à quatre jours de repos, de l'avis de M. le docteur Lherbier.

— Dans le peignage de M. Alfred Motte et Cie, un dégorgeur, Alfred Vroman, 32 ans, demeurant rue d'Arcole, cité St-Léon, 17, a eu l'index et médius gauche pris entre le balayeur et le tambour en gros d'une carde. M. le docteur Rousseau lui a ordonné douze jours de repos.

— Un domestique de M. Delespierre-Leman, camionneur, rue d'Alma, Adolphe Maes, 36 ans, rue de Turin, s'est fait un effort dans les reins en soulevant une caisse. M. le docteur Lepers a ordonné huit jours de repos.

L'ALMANACH HACHETTE est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*.

L'Almanach Hachette est une véritable encyclopédie populaire de plus de cinq cents pages.

En voici les grandes divisions :

L'année 1900, Agenda pour 1900, L'Univers, Histoire universelle, Géographie, Littérature, Beaux-Arts, Mariage, Foyer, Notre Argent, Sciences vulgarisées, Droit usuel, Agriculture, Jeux et Sports, Paris, La vie pratique, etc., etc.

L'Almanach Hachette est admirablement illustré. Tout acheteur de l'Almanach Hachette a droit à de **nombreuses primes** dont plusieurs absolument **gratuites.** Il peut également prendre part à d'intéressants concours.

Demander l'**Almanach Hachette** à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71 Grande-Rue.

Menus faits. — [illegible] dressé à la charge de M. Victor M..., garçon boucher, pour avoir traversé les pelouses du parc de Barbieux.

Si vous manquez d'appétit, si vous *digérez mal*, si vous êtes *constipé*, si vous avez des *aigreurs*, des *renvois*, si vous avez souvent des *migraines* si vous *dormez mal*, prenez les *Pilules du Dr Somer* dont vingt ans de succès ont affirmé l'efficacité.

Dépositaire général pour l'Europe : M. Boyaval, 108, rue de Lannoy, à Roubaix et toutes pharmacies. 40632

Compagnie du Gaz de Roubaix. — De nouveau, nous prions nos clients de toujours indiquer, sur leurs commandes de coke, le numéro ou la grosseur qui leur convient : N° 0, grosseur d'une noix ; n° 1, grosseur de l'œuf, n° 2, grosseur de 5 à 7 centimètres, 1 fr. 40 ; coke gros ou tout venant, 1 fr. 20 ; grésillon-noisettes, 0 fr. 80; coke fin ou grenu, 0 fr. 60 l'hectolitre comble, sur la cour. 60460

Cafés riches : 3 fr. et 3 fr. 50 la liv. Cie Havraise, 74 bis, Grande-Rue, Roubaix.

Le meilleur, le plus pur, le plus fin de tous les beurres est le beurre d'Oostcamp, rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

Le kil. **3,80.**

Téléphone. On porte à domicile. 30230

L'hiver comme l'été on peut chercher le repos et les soins intelligents à la maison de famille de l'*Arbre Vert* à Bonsecours-lez-Péruwelz. Le Docteur Voet qui a étudié spécialement l'hydrothérapie, fait lui-même toutes les applications. La maison dont toutes les chambres sont chauffées, offre tout ce que l'on peut désirer au point de vue du confort et de l'agréable 57605

Croix. — *Nouvel exploit des cambrioleurs.* — Dans la soirée de dimanche, un employé de commerce, M. Oscar Hugue-Lepers, âgé de 31 ans, demeurant rue Kléber, 59, avait quitté sa maison vers quatre heures, pour se rendre avec sa femme à Roubaix, non sans avoir soigneusement fermé la porte à clef. En rentrant vers dix heures, M. Hugue ne fut pas peu surpris de constater que cette porte était fermée au verrou à l'intérieur. En même temps, il aperçevait une lumière aux fenêtres du premier étage.

Escaladant alors le mur de clôture de derrière, il pénétra dans son habitation et, accompagné de deux passants, il visita toutes les chambres.

Partout régnait le plus grand désordre ; linge, literies, habillements jonchaient les planchers. Les voleurs, connaissant sans doute l'absence des habitants, s'étaient introduits par escalade et effraction dans la maison et, fracturant toutes les portes fermées, avaient emporté une montre en or du prix de 100 francs, une tirelire d'enfant contenant une somme d'environ dix francs et un veston usage valant 15 francs. La police a ouvert une enquête.

— *Une inqualifiable agression.* — Dimanche soir, vers 10 heures 1/2, un ouvrier tisserand, Achille Leenkent, âgé de 30 ans, demeurant rue de Mulhouse, a été attaqué sans motif par un autre tisserand nommé Edouard Cousot, 22 ans, né à Florenville et demeurant rue des Ogiers. Cet individu, qui était en état d'ivresse, frappait aveuglément, la main armée d'une poire de ciseaux. Leenkent fut légèrement blessé et eut son parchemin déchiré à plusieurs endroits. C'est en vain que le frère de Cousot tenta d'intervenir pour mettre ce dernier à la raison; on dut, pour y parvenir, avoir recours au garde Delefortrie.

Ce dernier toutefois se contenta de verbaliser, et fit reconduire l'agresseur chez lui, ne voulant pas par humanité lui faire passer la nuit au violon. Cousot sera poursuivi pour ivresse, tapage nocturne et violences.

— *Contributions directes.* — En vertu d'un arrêté préfectoral daté du 11 courant, le contingent en principal des contributions pour 1900 a été fixé comme suit : foncier, propriétés non bâties 2356 fr., personnelle mobilière 24.393 francs, portes et fenêtres 23.037 francs.

— *Droits de place.* — L'adjudication de l'affermage des droits de place aux marchés aura lieu samedi 30 décembre, à dix heures et demie du matin, pour une durée de trois ans, à partir du 1er janvier 1900.

Lannoy. — *Résultats d'adjudication.* — Lundi, à cinq heures du soir, a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication des fournitures ci-après. Le bureau était composé de MM. Oscar Bétremieux, maire, Joly, adjoint, Paul Betremieux et Parenty, receveur municipal.

Adjudication au charbon nécessaire au bureau de bienfaisance. Quantité : 50,000 kilog. deux soumissionnaires MM. Colmetière et Desprets à raison de 3 francs les cent kilog., Houttemane et Franchomme, 2 fr. 89 ; ces derniers ont été déclarés adjudicataires.

Adjudication des fournitures nécessaires à l'hospice. — Farine, somme prévue 1400 francs. Un seul soumissionnaire M. Herbaux, offrant 29 francs des cent kilos pour la première fleur supérieure; 19 fr. 50 pour la farine brute et 20 fr. pour le seigle, déclaré adjudicataire.

Viande de bœuf : quantité prévue 340 kilos; soumissionnaires MM. Deldique, à raison de 1 fr. 22 le kilo; Leon Piat, 1,23 et Spingler, 1.20, déclaré adjudicataire.

Viande à rôtir : quantité prévue 300 kilos; soumissionnaires MM. Deburg-Bayard, offrant en rabais de 9.54 pour cent ; veuve Séverin 9.75, déclarée adjudicataire.— Bière : quantité prévue, 23 hectolitres. Non adjugé, le prix offert étant trop élevé. — Charbon : quantité prévue, 20.000 kil. Soumissionnaires : MM. Houtemane et Franchomme à raison de 2.79 les cent kilos ; Cimetière et Desprets, 2.79, déclarés adjudicataires.

Baisieux. — *Une bande de Bohémiens à Baisieux.* — Nous avons dit hier comment plusieurs familles de Bohémiens venues de la Belgique, d'où elles avaient été chassées par la police régionale, étaient venues s'établir à proximité du village de Baisieux, et comment un cultivateur de la commune, M. Louis Constant, sur le refus des nomades de quitter immédiatement une de ses propriétés, où ils avaient dressé leur camp, avait abattu d'un coup de fusil un de leurs chevaux. Le propriétaire du cheval réclame, nous l'avons dit, une indemnité de 500 francs.

Dans la matinée de lundi, les gendarmes de Lannoy sont revenus à Baisieux pour poursuivre leur enquête à ce sujet. Ayant appris que depuis trois jours ces étrangers rôdent autour du village cherchant et prenant à droite et à gauche de la paille et du bois et importunent les habitants, ils leur ont aussitôt signifié l'ordre de lever le camp. Toute la troupe s'est alors retirée dans la direction de Camphin, d'où la gendarmerie de Gysoing les chassera à son tour probablement pour leur faire prendre la direction d'Orchies. Nous avons appris qu'un petit enfant en bas âge, appartenant à ces familles de bohémiens, est mort lundi matin sur le territoire de Camphin où elles venaient d'arriver.

L'ALMANACH VERMOT EST PARU! — Ce magnifique volume de *432 pages* contient des centaines de renseignements utiles, de nombreuses histoires, récits et anecdotes, des bons mots, etc., etc.

Chaque page contient plusieurs illustrations par les meilleurs dessinateurs.

L'Almanach Vermot est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

Obits du 19 décembre. — M. Adolphe Browaeys, neuf heures et demie, église Notre-Dame. — Mme Louis Thamiry, née Adèle Leclercq, neuf heures, église Notre-Dame. — Mme François Segard, née Sophie Merlin, neuf heures et demie, église de Leers.

Communications

L'Association Amicale des Anciens Elèves des Frères de Roubaix, informe ses sociétaires, que la date de son banquet annuel n'est pas encore fixée et que ce banquet aura lieu comme les années précédentes, au siège de l'Association, Maison des Œuvres catholiques, 34, Grande-Rue.

Le Roi des Cafés, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 32220

SUIVEZ la **MOKATINE** PARTOUT !

Alfred Orange, 24, rue de Condé, Roubaix, produits pour l'industrie, amiante, caoutchouc, courroie, bourrage, tuyaux en tous genres, émerie, toile émerie, papier de verre.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

Cuisinières, Calorifères, Foyers de salles à manger et salons. — Choix considérable. Magasin au premier. Prix modérés.

Th. LALLEMAND, 36, Grande Rue. Roubaix. 29252

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS

6e Section Nord. — Bureau de la rue Ternaux. — Mardi 19 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet Henri Caucheteux, rue de l'Ommelet, 148, réunion du 1er groupe. Présence indispensable.

WATTRELOS

L'affaire de mœurs de la « Houzarde ». — Descente du parquet. — Nous avons relaté sommairement et avec la réserve qu'imposent de pareils sujets, l'affaire de mœurs très grave du quartier de la Houzarde. Une dizaine de petites filles avaient été victimes d'un certain Moïse Fourez, sexagénaire. M. Prudhomme, juge d'instruction, est venu à Wattrelos lundi à 3 heures de l'après-midi. Il a interrogé longuement à la mairie tous les enfants que le repugnant personnage attirait chez lui. Le magistrat est retourné à Lille à six heures du soir.

La fraude. — Les préposés Froissart et Danel ont arrêté dimanche soir, à neuf heures, un teinturier d'Avelghem, nommé Declerck, qui était porteur de cinq kilogs de beurre.

TOURCOING

Les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 75, rue de la Nativité, à la librairie d'Attecoue, 39, rue Saint-Jacques. [illegible]

LES GRÈVES. — Nous avons peu de changement à signaler aujourd'hui. Notons cependant d'une part une reprise de travail et d'autre part une nouvelle grève de trieurs, qui vient se greffer sur celle du peignage Binet. Voici du reste la situation.

— Chez MM. Réquillart et Guénot, les dix ouvriers encore en grève ont repris le travail aux anciennes conditions. La grève est donc définitivement terminée.

— Dans les établissements de MM. Binet, Bayart-Parent, Leroux-Lamourette et Pierre Cau, aucune modification ne s'est produite.

— Au triage de M. Paul Destombes, rue de Roubaix, huit trieurs se sont mis en grève, refusant de trier de la laine venant du peignage de MM. Binet et fils.

— Quant à l'agitation elle commence à se calmer. Dans la journée de lundi, vers midi, un groupe d'ouvriers et ouvrières de la maison Bayart-Parent, se sont promenés en ville, chantant *l'Internationale* et autres refrains connus.

Un succès au concours de coiffure de Paris. — La coiffure, la coiffure de femme bien entendu, constitue un art véritable qui nécessite non seulement un ensemble de connaissances, mais aussi du goût. Aussi, pour stimuler l'émulation, il existe à Paris une association qui organise chaque année des concours entre les coiffeurs de dames. C'est à l'un de ces concours que notre concitoyen, M. Jean Piedanna, vient de prendre part et y a obtenu un brillant succès. La croix de professeur lui a été attribuée. Ce succès est d'autant plus honorable que M. Jean Piedanna a eu pour concurrents les coiffeurs les plus en renom de Paris.

Bureau de bienfaisance. — On nous prie de publier l'avis suivant :

« L'administration charitable apprenant que divers marchands refusent, sur présentation de cartes, de fournir le charbon accordé par le bureau de bienfaisance, avise les intéressés qui seront recommis être dans ce cas, qu'ils seront rayés d'office de la liste des fournisseurs pour l'année 1900. »

La fête d'hiver de gymnastique. — Nous apprenons que la société municipale de gymnastique est en instance près de M. Charlemont, le champion français de la boxe, pour qu'il prenne part, avec ses deux entraîneurs, MM. Mainguet et J.-B. Desruelles, à l'assaut de boxe qu'ils doivent donner lundi 25 courant, salle Loverrier, à la fête d'hiver organisée par l'*Union Tourquennoise*. Nous ne craignons qu'une chose, c'est que notre vaillante société municipale qui donne, chaque année, deux séances et qui, malgré cela, détient toujours le record du public, ne puisse en une seule séance donner satisfaction à tout son monde. Déjà les cartes s'enlèvent trop vivement pour laisser aux retardataires l'espoir d'en trouver encore le jour de la fête. Les attractions annoncées sur l'affiche nous font croire que la recette sera bonne et que la caisse des concours recevra cette année un appoint sérieux. Il est, du reste, nécessaire qu'il en soit ainsi pour que la société puisse se rendre au grand complet au concours fédéral de 1900, à Paris.

A la douane. — M. Loé, commis en douane au bureau de la Marlière, est nommé à Modane, et est remplacé par M. Henné, ancien commis à Ghyvelde.

Le danger des glissades. — Chute mortelle d'un enfant de dix ans au Touquet. — La glissade, cet amusement favori des enfants, lorsque le froid a gelé les canaux, la neige tombée dans les rues, ou encore l'eau stationnant dans les ruisseaux, vient de faire une victime. Un enfant de dix ans qui s'amusait à glisser au Touquet, a fait une chute qui lui a coûté la vie. Cet amusement est parfois très dangereux; en voici un exemple. Dimanche, plusieurs enfants s'amusaient à glisser sur une mare d'eau gelée, dans une briqueterie appartenant à M. Bourgois.

Tout à coup l'un d'eux, Achille Vanderplanque, perdit l'équilibre et tomba à la renverse. Après être resté quelque temps étourdi par le coup qu'il s'était donné à la tête, il se releva et reprit le chemin de son domicile tout en tenant sa tête ensanglantée. Il put faire quelques pas, mais comme il défaillait, on lui avança une chaise. A peine le pauvre petit y était-il assis qu'il rendait le dernier soupir. Quand M. le docteur Bourgois, qu'on avait fait appeler en toute hâte, arriva, il ne put que constater la mort, provoquée par une fracture du crâne. Le corps de la petite victime, dont le père est cordonnier rue du Touquet, a été transporté à son domicile. On juge de la douleur des parents. Achille Vanderplanque n'était âgé que de dix ans.

Brûlés par de l'eau chaude. — Deux enfants, Henri et Odon Vanderdonck, âgés de 6 et 5 ans, habitant rue du Brésil, ont été brûlés, pour s'amuser, par de l'eau bouillante. En jouant, ils ont renversé un chaudron que Mme Vanderdonck, leur mère, venait de déposer à terre. Henri a été brûlé à la jambe gauche et Odon au bras droit. Heureusement, les brûlures n'ont aucun caractère de gravité et le médecin qui a soigné les deux enfants a déclaré qu'ils en seraient quittes pour quelques jours de repos.

Un feu de cheminée. — Dans l'après-midi de lundi, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Victor Delannoy, rue Saint-Joseph, 14. Il a pu être éteint aussitôt avec le concours de quelques voisins et à l'aide de quelques seaux d'eau. — Les dégâts sont *insignifiants*.

Entre ouvrières. — Un procès-verbal a été rédigé à la charge d'une ouvrière de la maison Herbaux, Maria Leclercq, femme Maertens, âgée de 19 ans, pour coups à une camarade d'atelier, Mme Vervacque. C'est à la sortie de l'usine qu'ont été exercées ces violences.

Une mort subite. — Un habitant de la rue Quiéthem, M. Carlos Piat, âgé de 70 ans, est mort subitement chez lui, lundi vers midi. M. Piat vaquait à ses